

# ROYAN : Stop à la relégation des habitants de la Puisade

Aujourd'hui, des voyageurs sont parqués aux confins de la zone commerciale Royan 2, face au chenil, depuis 20 ans.

Ils attendent des **conditions de logement dignes et adaptées.**

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2010/2016), élaboré par le conseil général et la préfecture, a prévu la réalisation de terrains familiaux pour ces voyageurs sédentarisés. Royan est prioritaire.

Enfin ! Le 23 juillet 2012, le conseil municipal de Royan a adopté la création de 4/5 terrains familiaux. Cette décision validait un projet travaillé, en concertation, voyageurs, centre socio culturel, depuis 2008.

À peine 10 jours plus tard, et sans concertation, le maire a décidé, seul, d'abandonner le projet, suite à la pression exercée par une pétition signée par un certain nombre de royannais.

Aujourd'hui, 14 septembre, le conseil municipal est appelé à annuler cette délibération.

## ÉVITONS DE CONFONDRE !

> Une **aire d'accueil** est destinée à plusieurs familles de voyageurs itinérants, sur une durée limitée.

> Un **terrain familial** est destiné à une famille sédentarisée. C'est un espace paysagé sur lequel elle peut installer ses caravanes et bénéficier d'un petit habitat en dur constitué d'une pièce de vie principale et de sanitaires. L'occupant paye un loyer et les charges (eau et électricité).

**Non à cette absence de concertation !**

**Une réhabilitation de la Puisade est une aberration**

**Exigeons la création de terrains familiaux**

# Connaissez-vous « l'histoire » de la Puisade ?

Une vingtaine de familles vivent sur ce terrain qui se trouve derrière la zone commerciale de Royan 2, en face du chenil.

En **1989**, des familles stationnaient souvent à Royan sur le terrain prévu à cet effet par la commune de Médis, avec pour tout aménagement, un robinet d'eau potable.

Ces personnes ont été amenées à se sédentariser :

- pour des raisons économiques (moins de travail saisonnier)
- pour scolariser leurs enfants dans de bonnes conditions

Par l'intermédiaire d'une parente habitant en immeuble, ces familles ont pris contact avec le centre social de Royan où ont eu lieu de nombreuses réunions qui donnent naissance au projet municipal d'une aire familiale pour 12 familles, située de l'autre côté du chemin de la Puisade qui limite les communes de Médis et de Royan.

Ce terrain était prévu pour des familles en long séjour, désirant se sédentariser et touchant le Rmi précise le texte officiel.

Quand le terrain est aménagé (l'ouverture a lieu le 24 décembre **1992**), de nombreux points restent à régler : nécessité d'un gardien, de l'application d'un règlement, d'un habitat adapté et d'un goudronnage (pour éviter la boue).

Passons les nombreux épisodes du feuilleton qui s'est déroulé pendant 20 ans. Monsieur Didier Quentin, élu maire en 2008, au cours d'une visite à la Puisade, le 15 décembre **2008**, avait promis l'installation de terrains familiaux ; ce qui nécessitait une modification du PLU (plan local d'urbanisme).

Le 23 juillet **2012**, cette modification était enfin réalisée, et recevait un vote favorable du conseil municipal. Le projet de terrains familiaux élaboré après trois années d'effort pouvait devenir réalité.

Ce **14 septembre**, le conseil municipal est appelé à re-voter, contre ce même projet.